

RESUME DES DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL DU 5 NOVEMBRE 2014

Aménagement de sécurité routière

Faisant suite à la demande de riverains de la rue Al Bâche concernant le non-respect de la limitation de vitesse (50km/h) et de la priorité de droite au croisement des rues Al Bâche et Quatre Vents, plusieurs aménagements sont proposés par les services de police pour remédier à la situation.

D'une part, la réalisation d'un effet de porte avec un marquage d'îlots striés et des potelets en plastique peu avant le numéro 28. D'autre part, l'installation d'un rappel de la priorité de droite et le déplacement des signaux de début et de fin d'agglomération.

Suite à une pétition des riverains des rues Croupets et Bas Thier concernant l'insécurité routière des ces dernières, une réunion a eu lieu entre riverains et services de police. Au terme de celle-ci, les services de police ont proposé la mise en place d'une impasse au carrefour des deux rues concernées. Seuls les piétons et cyclistes y auront accès. Il sera procédé également au placement d'un obstacle physique. Le 9 octobre 2014, un avis favorable concernant ce projet d'aménagement a été rendu par Service Régional d'Incendie (SRI).

Fabrique d'Eglise

Le budget 2015 de la fabrique de l'église protestante d'Amay a été soumis pour avis. Ce dernier est en équilibre et se porte à 3.150,46 € en recettes et dépenses, sans intervention communale.

Taxe communale

Dans le cadre de l'établissement de la taxe communale pour l'enlèvement des déchets ménagers et assimilés par conteneurs à puce, le règlement a fait l'objet d'une modification concernant l'exercice 2015. Celle-ci porte, d'une part, sur les tarifs pour 2014 qui, suite à la hausse des coûts d'Intradel, augmentent de 3,3%. Sont concernés par cette augmentation : les conteneurs à puce, la facturation des kilos supplémentaires, les conteneurs collectifs et la vente de sacs-poubelles. D'autre part, le règlement inclut désormais l'octroi de 60kg/habitant à 0,20 € aux ménages déménageant à l'intérieur du territoire communal en cours d'année.

Octroi de subsides

Dans le cadre de la commémoration de la première guerre mondiale, l'asbl « Entre'âges » se voit attribué un subside communal de l'ordre de 200€ pour son projet « 14-18 : vie des civils dans l'entité et implication des jeunes soldats ».

Intercommunale IMIO

Dans le cadre de l'adhésion de la Commune d'Amay à IMIO, l'Intercommunale de Mutualisation Informatique et Organisationnelle, 5 représentants doivent être désignés parmi les membres du Conseil communal pour assister aux assemblées générales (A.G.) ordinaires et extraordinaires. La première A.G. ordinaire a eu lieu le 19 novembre 2014 pour laquelle les points de l'agenda consistaient en la présentation des services informatiques fournis, du plan financier quinquennal et la désignation de représentants.

Acquisition de machine / d'outillage

Dans le cadre de la nouvelle législation sur l'interdiction de l'utilisation des pesticides, il était nécessaire d'acquérir une machine privilégiant l'emploi de produits non nocifs pour l'environnement. La procédure et le cahier spécial des charges visant l'achat d'un désherbeur thermique à mousse, ont donc été approuvés. On a tenu compte de l'intérêt écologique et de la performance de l'outillage par rapport au coût élevé annuel des herbicides (6.500 €/an). Il s'agit d'une dépense de l'ordre de 53.000 €. Le marché prévu consiste en une procédure négociée sans publicité.

Salles communales

Dans le cadre de l'acquisition de mobilier pour la salle communale du gymnase, la procédure et le cahier spécial des charges pour le marché visant l'achat d'un rack de 50 chaises pliantes et de tables, ont été approuvés. Il s'agit d'une dépense de l'ordre de 2.479,00 €.

Travaux

Dans le cadre de la réalisation de travaux au service administratif des travaux, la procédure et le cahier spécial des charges pour le marché visant le placement d'une chaudière à gaz à condensation et le remplacement des menuiseries extérieures du bâtiment, ont été approuvés. Ces travaux font suite aux rénovations, déjà effectuées, qui consistaient à isoler la toiture et à remplacer certains châssis. Il s'agit d'une dépense réalisée dans le cadre d'économies d'énergie UREBA, qui devrait nous permettre d'économiser 4.100 € par an. Le budget estimé de ces travaux s'élève à 75.000 €. Néanmoins, 37.500 € de subsides nous sont octroyés.

Dans le cadre de travaux à effectuer dans trois appartements sociaux, la procédure et le cahier spécial des charges visant au remplacement de chaudière à gaz, ont été approuvés.

Ces travaux sont liés à la vétusté des installations. Ils éviteront des frais de réparation importants. Ils auront le double avantage de garantir, d'une part, le bon fonctionnement du chauffage en terme de sécurité et de confort des locataires. D'autre part, on peut s'attendre à une diminution de la consommation en énergie de l'ordre de 15 à 20% pour le gaz et de 40 à 50 € par an sur l'électricité. Le budget estimé de ces travaux est de 16.500 €.

Dans le cadre de travaux à réaliser à l'école située rue Al Bâche, la procédure et le cahier spécial des charges visant le remplacement du système de chauffage, ont été approuvés. Suite au gel de l'installation durant l'hiver 2011-2012 et vu le maintien des activités de l'Entreprise de Formation par le Travail (EFT) dans le bâtiment, celui-ci doit être pourvu d'un système de chauffage opérationnel. Ces travaux permettront en outre d'occuper l'entièreté de l'immeuble. Le budget estimé pour la réalisation de ces derniers est de 15.000 €.

Dans le cadre d'un projet d'extension du réseau d'éclairage public par la société intercommunale RESA, des travaux doivent être réalisés dans la rue Fays. Le projet a donc été présenté au Conseil communal pour approbation. Le montant estimé du budget du projet s'élève à 15.802,53 €.

Acquisition de matériel

Dans le cadre de l'acquisition d'un podium-remorque, la procédure et le cahier spécial des charges ont été approuvés. Il s'agit d'un investissement de l'ordre de 58.000 € tvac. On a tenu compte du gain de temps réalisé lors de l'installation du matériel et du coût de location de ce dernier. Le marché prévu consiste en une procédure négociée sans publicité.

Emprunt travaux

Dans le cadre de la réalisation de travaux d'égouttage et de voirie des rues Vieux Roua et Sablière, la procédure et le cahier spécial des charges visant un emprunt de 148.276,57 €, ont été approuvés. Le montant de l'emprunt est remboursable en 20 ans. Le marché prévu consiste en une procédure négociée sans publicité.